

L'accueil de loisirs « Les Sucrs en herbe », est géré par l'Association Familles Rurales d'Yssingaux (loi 1901) et son conseil d'administration composé de bénévoles.

DOSSIER D'INSCRIPTION, FACTURATION / TARIFS

📁 **L'adhésion à FAMILLES RURALES** est obligatoire. Elle est facturée par année civile et par famille.

📁 **Un dossier d'inscription** doit être rempli et mis à jour. Il vaut acceptation du présent règlement, et donne les informations et autorisations nécessaires à la bonne prise en charge des enfants.

📁 **La copie des vaccins A JOUR** doit être fournie à l'inscription et à chaque nouvelle vaccination obligatoire.

📁 **Le tarif** est calculé en fonction du lieu de résidence et des ressources, soit via la consultation consentie des quotients familiaux CAF et MSA, soit avec la dernière feuille d'imposition du foyer. Les grilles tarifaires sont affichées sur les structures et disponibles sur le site internet. *Des suppléments sortie/séjour peuvent être facturés en fonction des périodes. Un forfait annuel pour les gouters est facturé à chaque enfant*

📄 **Les factures** sont envoyées PAR MAIL chaque début de mois. Le règlement doit se faire dans les meilleurs délais (chèque/espèces/CESU/chèques vacances/virement bancaire). Un échelonnement des versements est possible sur demande auprès de la direction.

🔔 **ATTENTION :** En cas de non production des justificatifs de ressources le tarif maximum est appliqué. Toutes modifications concernant les informations données à l'inscription doivent être signalées dans les meilleurs délais à la direction. Tout changement de quotient familial doit faire l'objet d'une information auprès de la direction.

📄 **Les frais de garde** sont déductibles jusqu'à la sixième année de l'enfant. Un justificatif fiscal peut être établie sur demande.

HORAIRES ET MODALITES D'ACCUEIL et D'INSCRIPTION

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h15 sans interruption. Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture, de fermeture et les créneaux d'arrivée et de départ.

😊 Plusieurs modalités accueils sont possibles :

- **En journée**, avec ou sans repas
- **En demi-journée**, matin ou après-midi, avec ou sans repas

🕒 Les Horaires d'arrivée sont les suivants :

- Entre **7h30 et 9h**
- Entre **11h00 et 12h00** pour les enfants en demi-journée + repas
- Entre **13h30 et 14h**

🕒 Les Horaires de départ sont les suivants :

- Entre **11h30 et 12h30** pour les enfants en journée et demi-journée sans repas
- Entre **13h15 et 14h00** pour les enfants en demi-journée + repas
- Entre **17h00 et 18h15**, avec une tolérance à 16h le mercredi et à 16h30 en période de vacances hors sorties

🔔 Après l'heure de fermeture et sans nouvelles des familles, l'équipe d'encadrement est déchargée de toute responsabilité et habilitée à faire appel au service compétent pour prendre en charge les enfants.

✉ **Une inscription mail** est demandée. Les places sont attribuées dans la limite des disponibilités.

🔔 **ATTENTION :** Toute absence non justifiée 48h à l'avance sera facturée.

En cas d'annulation pour raison médicale, toute absence supérieure à une journée nécessite un justificatif pour ne pas engendrer de facturation.

ENGAGEMENT DES FAMILLES / REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

☺ **Les familles s'engagent à respecter les termes de ce règlement intérieur.**

Le conseil d'administration et l'équipe de direction se réservent le droit de :

- Refuser un enfant si l'état de celui-ci n'est pas compatible avec l'accueil en collectivité (fièvre, contagion...)
- Refuser un enfant si les dettes en cours représentent une somme trop importante ou si le règlement des sommes dues, après deux relances, n'est toujours pas acquitté.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction se réservent également le droit d'exclure temporairement un enfant en cas de :

- Comportement violent, irrespectueux vis-à-vis des autres enfants ou adultes
- Attitude ou comportement incompatible à la vie en collectivité.
- Dégradation volontaire du mobilier ou des locaux appartenant à/ou utilisée par la structure.

Cette exclusion pourra devenir définitive dans le cas où il n'y aurait pas d'amélioration.

Le présent règlement a été adopté par les membres du Conseil d'administration le 20/02/2025.
Toute modification sera soumise à l'approbation de ce dernier.

CONTACT

ASSOCIATION FAMILLES RURALES Accueil de loisirs « Les Sucs en herbe »

20 rue jean de bourbon - pôle enfance - 43200 YSSINGEAUX

04-71-65-58-30 / 06-42-04-49-36

mail : les.sucs.en.herbe@gmail.com site www.centredeloisirs-yssingeaux.com

Facebook : <https://www.facebook.com/accueildeloisirslessucsenherbe>